

Déclaration liée à la loi californienne sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement (California Transparency in Supply Chains Act) pour l'exercice financier 2021

Koppers est un chef de file intégré mondial parmi les fournisseurs de produits de bois traité, de produits chimiques pour le traitement du bois et de composés carbonés. Nos produits et services sont utilisés dans une grande variété d'applications de créneau et pour une gamme étendue de marchés ultimes, y compris les industries suivantes : ferroviaire; produits chimiques spécialisés; services publics; bois d'œuvre résidentiel; agriculture; aluminium; acier; caoutchouc; construction. Nous desservons notre clientèle à travers un réseau mondial étendu de fabrication et de distribution, avec des capacités de fabrication en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Australasie et en Europe.

Koppers demeure engagée dans la sécurité de sa chaîne d'approvisionnement car nous nous efforçons d'être le plus précieux des fournisseurs de produits et de services de qualité pour les industries que nous desservons. Comme il est énoncé dans le Code de conduite de Koppers, nous nous sommes engagés à exercer nos activités commerciales d'une manière éthique et responsable qui appuie et respecte la protection des droits de la personne, et nous entendons faire affaire avec des partenaires qui aspirent à nous imiter en ce sens dans la pratique de leurs propres activités. Koppers maintient des normes élevées en matière d'éthique et de valeurs, lesquelles comprennent l'interdiction des pratiques liées à l'emploi ou aux activités commerciales qui sont illégales ou contraires à l'éthique, ce qui inclut le travail des enfants, le travail forcé et toutes les formes d'esclavage ou de traite de personnes.

On trouvera de plus amples renseignements sur ce sujet sur notre site Web, www.koppers.com.

Vérification

Koppers a établi des politiques, des procédés et des procédures qui sont conformes à la spécification technique RC 14001 et partent du principe qu'une pleine conformité à toutes les prescriptions légales qui s'appliquent représente le niveau de performance minimum. Selon cette spécification, Koppers est tenue, proportionnellement au risque encouru, de disposer de systèmes lui permettant de qualifier et de contrôler par audit périodique les transporteurs, les fournisseurs, les distributeurs, les clients, les entrepreneurs et les fournisseurs tiers en se fondant, entre autres, sur la sécurité, la santé et la performance environnementale. Cette qualification de nos transporteurs, fournisseurs, distributeurs, clients, entrepreneurs et tiers partenaires « à haut risque » procure à Koppers une méthode lui permettant d'examiner l'engagement de nos partenaires d'affaire en matière de sécurité, de santé et de performance environnementale. Ce procédé comporte l'examen du système de gestion, de l'historique des dommages indemnisables subis par les travailleurs, taux d'incidents liés à la sécurité et à la santé au travail, des accidents mortels liés au travail, des contraventions réglementaires (c.-à-d., OSHA, EPA et DOT [États-Unis]) de récente date, des polices d'assurance et autres enjeux selon les régions, à savoir par exemple, si le tiers partenaire possède ou non une politique écrite sur la sécurité, une preuve de compétence (y compris dossiers de formation des employés), des énoncés de méthodes s'appliquant précisément au travail à exécuter, des évaluations des risques liés au projet proposé ainsi qu'un examen des autres exigences réglementaires s'appliquant au tiers partenaire. Ce système de gestion exige également que ces partenaires d'affaires certifient leur conformité aux règlements et autorisent Koppers à contrôler par audit leur conformité aux exigences de celle-ci. Bien que la spécification RC 14001 prescrive un certain niveau de conformité aux règlements, ce qui inclut la conformité aux lois sur le travail qui s'appliquent, elle ne contient toutefois pas d'exigences concernant spécifiquement la traite de personnes ou les travailleurs-esclaves. Koppers ne fait pas appel à un tiers pour mettre en œuvre ses processus de vérification.

Audits

Le système de gestion selon la spécification RC 14001 procure à Koppers une méthode lui permettant d'examiner l'engagement de ses partenaires d'affaires en matière de sécurité, de santé et de performance environnementale, et exige de ceux-ci qu'ils autorisent Koppers à contrôler par audit leur conformité aux exigences de la Société. Périodiquement, nos tiers partenaires sont tenus de fournir un résumé à jour de leur performance en matière de santé et de sécurité, y compris une évaluation de leur historique des incidents liés à la santé et à la sécurité et une description des mesures prises afin de remédier aux situations ayant causé ces incidents. Selon nos politiques, il est également requis que nous contrôlions par audit, périodiquement, un échantillonnage de tiers partenaires afin d'en examiner les représentations et la documentation fournies par ceux-ci. Bien que ces méthodologies comprennent une évaluation de la performance en matières de sécurité, de santé et d'environnement et de la conformité aux règlements, y compris aux lois sur le travail qui s'appliquent, les audits susmentionnés ne couvrent pas spécifiquement les évaluations liées à la question de la traite de personnes et de l'esclavage.

Certification

Le système de gestion de la spécification RC 14001 prescrit, proportionnellement au risque, l'examen de la qualification et de la certification périodique de nos tiers partenaires, y compris que nos partenaires commerciaux directs certifient leur conformité aux règlements, l'accent étant mis sur la performance en matière de sécurité et de santé des employés et en matière d'environnement. En outre, nos Modalités standard qui figurent sur nos bons de commande demandent la conformité à toutes les lois qui s'appliquent, y compris un énoncé exigeant précisément la conformité à toutes les lois anti-esclavagisme, relatives aux droits de la personne, contre la traite de personnes et régissant le travail, qui s'appliquent. Nous exigeons en outre, généralement, dans tout autre contrat avec un fournisseur, que soit pris l'engagement que celui-ci agira en conformité avec toutes les lois qui s'appliquent. Dans la mesure où nous n'avons pas conclu de contrats officiellement avec nos fournisseurs, nous ne croyons pas faire affaire avec des fournisseurs qui enfreignent nos normes en matière d'éthique, mais nous n'exigeons présentement aucune certification spécifique de la part de ces fournisseurs.

Responsabilité interne

Koppers et ses filiales se sont engagées à réaliser leurs activités commerciales en conformité avec les valeurs d'entreprise de la Société. Nous attendons de chaque employé, gestionnaire, cadre et directeur de la Société qu'il défende les standards les plus élevés qui soient en matière d'éthique, de conformité et de transparence. Notre objectif est d'agir avec honnêteté et intégrité, et ce dans toutes nos activités mondiales, ainsi que dans toutes nos opérations commerciales et communautaires. Ces attentes sont énoncées dans le Code de conduite de Koppers et reflétées dans nos efforts liés à l'écoviability et englobent notre position qui condamne les pratiques liées à l'emploi ou aux activités commerciales qui sont illégales ou contraires à l'éthique, y compris le travail des enfants, le travail forcé et les autres formes d'esclavage ou de traite de personnes.

Le Code de conduite de Koppers exige des employés, des gestionnaires, des cadres et des directeurs de la Société qu'ils respectent les lois et aident la Société à mener ses activités commerciales en toute conformité avec celles-ci, y compris les lois touchant le travail forcé, le travail obligatoire et le travail des enfants, de même que la traite de personnes, et ce dans toutes les localités où la Société exerce ses

activités. Afin d'aider les employés à comprendre quelles sont les exigences de Koppers en matière de juste pratique du travail, chacun de ceux-ci reçoit une formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite. Nous fournissons à tous les employés la possibilité et les moyens de communiquer toute préoccupation concernant une potentielle violation soit de notre Code de conduite, soit d'une loi en communiquant une telle violation à un agent de la conformité ou à la direction, ou, anonymement, via une ligne téléphonique ou une adresse de courrier électronique réservées au contrôle de la conformité. Les violations au Code de conduite ou aux lois ne sont ni cautionnées ni tolérées et peuvent constituer un motif de suspension ou de licenciement. La responsabilité de surveiller la conformité aux normes de la Société concernant la traite de personnes ou les travailleurs-esclaves n'incombe ni à une seule personne ni à un seul service dans l'entreprise.

Formation

Chaque employé de Koppers reçoit une formation annuelle portant sur notre Code de conduite, et certains employés visés reçoivent par ailleurs une formation annuelle sur la sensibilisation au système de gestion en vertu de la spécification RC 14001. Nous ne disposons pas de processus ou de programmes de formation spécifiquement destinés aux gestionnaires ou portant sur la traite de personnes, l'esclavage et l'atténuation des risques connexes dans nos chaînes d'approvisionnement.